

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b



12088959

TRIBUNAL DE COMMERCE

02 MAI 2012

NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0447592642

Dénomination

(en entier) : **Bigben Interactive Belgium**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Zoning de Saintes - Avenue Ernest Solvay 28, 1480 Tubize

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : REELECTIONS STATUTAIRES

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2011.

Les mandats des administrateurs arrivant à échéance, l'assemblée décide de renouveler pour une durée de 3 ans les mandats de :

-Monsieur Falc ;

-Monsieur Bozon

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale de 2014.

L'assemblée générale acte qu'en application des dispositions de l'article 518, §1^{er} du Code des Sociétés, la société peut actuellement être administrée par deux mandataires seulement.

Il est appelé qu'en application des dispositions de l'article 18 des statuts, le conseil d'administration représente, en tant que collège, la société dans les actes ou en justice. Il agit par la majorité de ses membres. Outre le pouvoir de représentation générale du conseil, agissant en tant que collège, la société est représentée dans les actes et en justice, vis-à-vis de tiers, par soit deux administrateurs qui agissent ensemble, soit, dans les limites de la gestion journalière, par un mandataire à qui ce pouvoir a été délégué, soit par un administrateur, qui représente les intérêts de la société auprès des autorités des pays ne faisant pas partie de la Communauté Européenne. Ils n'auront pas à justifier à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil. En outre, la société sera valablement représentée par des mandataires spéciaux, dans les limites de leur mandat.

Le mandat du Commissaire étant échu à l'issue de la présente Assemblée, à l'unanimité, elle réélit pour une durée de trois ans (soit jusqu'à l'Assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes au 31 mars 2014) la scrip RSM InterAudit Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est établi à 1932 Zaventem, Brussels Airway Park, Lozenberg 22 boîte 2, dont les représentants permanents, dans le cadre de cette mission, seront Messieurs Bernard de GRAND RY et Luis LAPERAL.

Pour extrait certifié conforme

Daniel JANSSENS
Directeur général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/05/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature